

Le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Paris (Observatoire Parisien de la Biodiversité de l'Agence d'Écologie Urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement)

Services de la collectivité associés : Directions de la ville : Urbanisme ; Voirie et Déplacements ; Constructions Publiques et Architecture ; Propreté et Eau ; Affaires Scolaires ; Logement et Habitat ; Attractivité et Emploi ; Jeunesse et Sport ; Affaires Juridiques ; Affaires culturelles ; Action Sociale Enfance et Santé ; Finances et Achats ; Familles et petite Enfance ; Ressources Humaines ; Démocratie, Citoyens et Territoire ; Information et Communication ; Ressources Humaines

Budget : 80 000 €

Partenaires financiers : les mairies d'arrondissement ; les acteurs scientifiques ; associatifs ; propriétaires et gestionnaires de foncier (État, entreprises, bailleurs sociaux, constructeurs...) ; les habitants

Partenaires techniques : les mordus de la pomme ; les croqueurs de la pomme ; OCITO ; les particuliers ; la LPO ; le REEPF (réseau d'éducation à l'environnement du pays de Fougères)

Date de début du projet : 22/05/2015 (lancement officiel de la concertation)



OBJECTIFS

Paris s'est doté d'un nouveau Plan Biodiversité 2018-2024 pour être en adéquation avec les évolutions réglementaires (loi biodiversité) et répondre de façon plus réactive au déclin de la biodiversité. Il met l'accent, entre autre, sur l'évolution des règles d'urbanisme à la fois lors des nouveaux aménagements et

de la réhabilitation de l'existant pour tendre, intra-muros, vers une Trame verte et bleue (TVB) en lien avec les trames des collectivités limitrophes, déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Île- de-France. En parallèle, la modification générale du plan local d'urbanisme, ou PLU (juillet 2016), a déjà introduit de nouveaux dispositifs réglementaires favorables à la biodiversité. En outre, Paris travaille déjà à inscrire, dans la prochaine modification du PLU (vers 2020), la Trame verte et bleue locale (Chemins de la Nature). Le milieu urbain dense est bien un atout, un défi pour préserver la biodiversité. Les éléments caractéristiques de la ville que sont le bâti, les infrastructures linéaires et le mobilier urbain évoluent en supports de biodiversité et en milieux de vie. La voirie (chaussée et trottoirs) se déminéralise, se végétalise, crée de nouveaux couloirs de déplacement des espèces animales et végétales sauvages. Prescriptif pour les services municipaux, le nouveau Plan entraîne Paris vers l'exemplarité et préconise des solutions pour les acteurs du territoire public et privé que sont les aménageurs, promoteurs, constructeurs, urbanistes, architectes et paysagistes qui font la ville de demain.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Le Plan Biodiversité 2018-2024 est issu d'un travail collaboratif de plus de 2 ans avec les citoyens, les acteurs socio-économiques et l'administration parisienne. Voté au Conseil de Paris de mars, le nouveau Plan est composé d'une stratégie, d'un Plan d'actions en 3 axes, 30 actions et d'une partie ressources. Il fait écho à la Stratégie de résilience, aux Plans Climat-Air-Énergie, Paris-Pluie, Santé environnementale et à la stratégie issue des travaux de la mission « Animaux en ville » proposée au Conseil de Paris en novembre 2018.

L'aspect planification et urbanisme se retrouve dans l'axe 1 « LA BIODIVERSITÉ DANS UNE VILLE ENGAGÉE : Paris ville exemplaire », qui identifie l'aménagement du territoire parisien à la fois dans la prise en compte de la biodiversité dans les textes réglementaires d'urbanisme comme dans les plans et chartes environnementaux de la ville (action 1).

Le Plan identifie également l'intégration renforcée de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction ou de rénovation de la ville (action 2). Des architectes, experts de biodiversité de la ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) travaillent sur l'intégration de la Trame verte et bleue parisienne dans la prochaine modification générale du PLU (vers 2020). La cartographie des Chemins de la Nature est en cohérence avec les cartes du SRCE et du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le rapport de présentation du PLU doit être enrichi d'éléments à jour (recensements faune et flore, habitats prioritaires) et comporter des justifications relatives notamment aux périmètres proposés des corridors écologiques, des réservoirs urbains de biodiversité et de la Ceinture Verte. Il est envisagé en premier lieu de renforcer l'article 13 du PLU par l'obligation de recourir à plus de 50 % d'espèces floristiques régionales et à plus de 75 % dans la Ceinture Verte, dans les espaces libres et les toitures terrasse des projets de construction neuve et/ou de surélévation. La nécessité de protéger certains arbres d'alignement ou d'espaces verts (critères d'âge, d'essence régionale, d'intérêt paysager) doit être également développée dans l'article 13 du PLU. La notion d'arbre à protéger pourrait être introduite dans l'article 11.

Une réflexion est à venir sur la végétalisation des façades des constructions neuves pouvant être prescrites en bordure des corridors écologiques et des réservoirs urbains de biodiversité et sur les mesures spécifiques à prescrire dans la Ceinture Verte. L'évaluation du Plan s'appuiera sur un Comité parisien de la biodiversité constitué de scientifiques et d'associations (mise en place le 22/05/2018) et d'indicateurs dédiés.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

L'étude de la biodiversité à Paris montre une mosaïque complexe d'habitats à caractère naturel : bois, milieux aquatiques et humides (Seine, mares...) ; de zones intermédiaires aménagées (parcs, jardins,

squares, bassins, cimetières) ; de zones minéralisées (murs, toits, interstices, pavés, pieds d'arbres, berges intra- muros de la Seine). Ces milieux abritent une grande diversité biologique. Préserver et renforcer les espaces à enjeux et développer les continuités et leur connectivité, c'est transformer profondément le territoire par l'évolution paysagère urbaine intégrant en amont des milieux de vie et des couloirs de déplacement pour les espèces animales et végétales jusqu'au cœur de la ville. Certains quartiers sont déjà dans cette dynamique à l'instar du projet Paul Bourget (13e) avec la création d'un jardin public, la liaison des espaces verts du périmètre entre eux et avec le Parc Kellermann ou dans le projet Paris Nord Est qui développe des promenades urbaines (Forêt Linéaire, future promenade Césaria Evora). La Forêt Linéaire Sud, diagnostiquée continuité écologique est composée de plantes régionales. Le 2e tronçon de la Forêt Linéaire Nord sera achevé en 2019.

Coordonnées

Paris

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Béatrice JANNIC, Observatoire Parisien de la Biodiversité, Synergie des acteurs

beatrice.jannic@paris.fr

01 80 05 47 26